



**Arrêté de nomination des membres de la commission d'admission des candidats à
l'accès en première année de master SCIENCE POLITIQUE PARCOURS
EXPERTISE DU POLITIQUE ET ACTION PUBLIQUE
pour l'année universitaire 2025-2026**

Vu le Code de l'éducation, et notamment ses articles L. 612-5 et suivants, D. 612-33 et suivants ;
Vu le décret n° 2019-785 du 25 juillet 2019 portant création d'Université Côte d'Azur et approbation de ses statuts ;
Vu la délibération n° 2024-001 du 9 janvier 2024 du Conseil d'administration d'Université Côte d'Azur, portant élection de Monsieur Jeanick BRISSWALTER en qualité de Président de l'Etablissement,
Vu la délibération n° 2024-104 du 17 décembre 2024 du Conseil d'administration d'Université Côte d'Azur, fixant la capacité d'accueil et les modalités de sélection des candidatures pour l'accès à la deuxième année de master,

**Le Président d'Université Côte d'Azur,
Sur proposition du responsable de la formation précitée, arrête :**

Article 1 : Rôle

La présente commission a vocation à se prononcer sur l'admission des candidats en première année de master pour la mention et le parcours précités.

Article 2 : Membres

La commission est composée de :
Mme Christine PINA en qualité de responsable du parcours de master.

et de :

Mme Lucile BARGEL
Mme Soline LAPLANCHE SERVIGNE
M. Vincent MARTIGNY
Mme Christine PINA
M. Yannick RUMPALA
Mme Marie-Hélène SA VILAS BOAS

en qualité de membres de l'équipe pédagogique en charge de la première année de master.

Article 3 : Validité

La présente commission est désignée pour l'année universitaire 2025-2026.

Fait à Nice, le 28/02/2025

Le Président d'Université Côte d'Azur,



Par délégation,

La Doyenne
La Directrice de l'EUR Lex Société,
Pr. Eva Mouial

Eva MOUIAL